

## Alliance d'universités européennes : « Un retour très positif, une forte implication française » (O. Ginez)

News Tank Éducation & Recherche -  
Compiègne - Interview n°414631 - Publié le 09/10/2025 à 16:47

Imprimé par - abonné # - le 10/10/2025 à 09:13



Olivier Ginez - © Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

« Nous bénéficions d'une couverture assez incroyable de l'ensemble des alliances d'universités européennes : 65 établissements d'enseignement supérieur français sont investis dans 57 alliances, sur 65 créées en totalité. Cela signifie que près de 90 % des alliances ont un membre français, c'est unique en Europe », déclare [Olivier Ginez](#), directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, à News Tank le 23/09/2025.

Il revient sur l'expérience des alliances d'universités européennes, lors du sommet de l'alliance Sunrise organisé à l'UTC, du 22 au 24/09. Il souligne notamment l'ensemble des activités permises par les alliances, comme des parcours conjoints et des mobilités étudiantes.

Née à la suite du discours d'[Emmanuel Macron](#) en Sorbonne en 2017, l'initiative des alliances d'universités européennes est financée à travers le programme Erasmus + et soutenue par la France avec un abondement du financement de 100 % pour les établissements français.

« On arrive à la négociation sur le prochain cadre financier pluriannuel européen où il faut qu'on discute de ce qu'on a mis dans les alliances et ce qu'on veut en faire à l'avenir », note Olivier Ginez, qui demande pour cela une évaluation quantitative et qualitative des alliances.

Il ajoute : « Demain, les alliances ne pourraient-elles pas aussi avoir à jouer un rôle dans l'excellence scientifique, dans la mutualisation des instruments de recherche, dans la création de véritables projets européens de recherche et innovation, en lien avec les objectifs de compétitivité de l'Union ? »

### Alliances européennes : « Nous avons joué le jeu »

#### Quel est votre retour sur l'expérience des alliances d'universités européennes ?

À date, mon retour est très positif, parce que nous avons constaté une forte implication de l'ensemble des établissements universitaires et grandes écoles. En France, nous bénéficions d'une couverture assez incroyable de l'ensemble des alliances : 65 établissements d'enseignement supérieur français sont investis dans 57 de ces alliances, sur 65 créées en totalité. Cela signifie que près de 90 % des alliances ont un



## Une vraie dynamique opérationnelle des établissements »

membre français, c'est unique en Europe !

Il y a une vraie dynamique opérationnelle des établissements qui ont réussi à nouer des contacts avec leurs homologues européens et créer de véritables structures universitaires transnationales. Dans le cadre des alliances, de nombreux outils et dispositifs ont été créés. On a des parcours conjoints de formation initiale et tout au long de la vie, ou de formation continue qui ont été développés *sui generis*. Énormément de mobilité d'étudiants ou de chercheurs ont pu avoir lieu grâce aux alliances.

De ce point de vue la volonté du Président de la République, qui avait été affirmée dans son discours de la Sorbonne en 2017, et qui est, pour ainsi dire, à l'origine de la création des alliances, s'est réellement concrétisée.

### **Est-ce que l'idée serait d'avoir encore plus d'universités françaises impliquées dans les alliances s'il y a un nouvel appel à projets ?**

Notre interrogation porte plutôt sur la forme que prendra le renouvellement ou le non-renouvellement de ces alliances. La France a un rôle à jouer dans la discussion sur leur financement et pour la suite du programme à travers les échanges sur la proposition de la Commission européenne pour Erasmus +, pour le Fonds de compétitivité ou pour le ~~FP10 (10e programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne)~~.

Dans ce cadre-là, c'est sûr qu'on aura des messages à faire passer. Aujourd'hui, la Commission n'a pas clairement défini sa stratégie en matière de renouvellement des alliances. De façon très mécanique, il faut peut-être laisser du temps aux alliances qui ont été créées.

Nous avons joué le jeu, maintenant, laissons un peu de latitude aux alliances pour s'affirmer, développer leur signature. Tentons peut-être de les renforcer et de voir s'il y a pas matière à coordonner davantage leurs efforts. Plutôt que d'en créer des nouvelles, je pense aussi qu'il serait de bonne administration d'avoir une évaluation de ce qu'elles font et comment elles fonctionnent.

### **Financement de l'État : « il ne faut pas interrompre cette dynamique mais au contraire la soutenir »**

#### **Initialement, l'État abondait le financement européen pour les universités françaises qui étaient dans les alliances. Est-ce toujours le cas ?**

L'État apporte un soutien financier massif, quasiment 1 € pour 1 € apporté par l'Union européenne. C'était le compromis de départ avec France Universités et les conférences d'écoles, aider les établissements qui s'engageaient dans la dynamique et intervenir en complément du financement européen pour qu'ils puissent être ambitieux.

De 2018-2019 jusqu'à aujourd'hui, 100 M€ ont été mis dans les alliances, au travers du Programme d'investissement d'avenir devenu France 2030. En moyenne, 1,6 M€ ont été apportés en plus à chaque établissement français membre d'alliance, sur trois ans.



100 M€ dans les alliances depuis 2018 »

Nous arrivons à la négociation sur le prochain cadre financier pluriannuel européen où il faut discuter de ce que nous avons mis dans les alliances et ce que nous voulons en faire à l'avenir. Pour ce faire, on ne peut pas continuer sans évaluer de manière plus affinée, quantitative ce qu'ont fait les alliances depuis leur création.

#### **Est-ce que le soutien de l'État français aux universités membres d'alliances est amené à évoluer ?**

Le financement de l'État en complément du financement européen apporté dans le cadre de France 2030, a plutôt comme vocation de servir à de l'amorçage : ces fonds sont destinés à lancer les projets et aider à leur consolidation. Ensuite, en principe, les projets doivent trouver leur modèle économique pour s'installer dans la durée sans recours au financement public.

C'est un sujet pour lequel le ministère n'a pas vraiment de levier direct. Il repose sur des discussions interministérielles. Ce sujet est à l'agenda, en tout cas au titre de ma direction générale. Avec nos collègues de la direction générale de la recherche et de l'innovation, nous avons déjà porté le sujet des alliances européennes dans le travail budgétaire interne à l'État, parce qu'il ne faut pas interrompre cette dynamique mais au contraire la soutenir.

Aujourd'hui les alliances sont orientées vers la formation, les mobilités des étudiants et celles des chercheurs. Demain, ne pourraient-elles pas aussi avoir à jouer un rôle dans l'excellence scientifique, dans la mutualisation des instruments de recherche, dans la création de véritables projets européens de recherche et innovation, en lien avec les objectifs de compétitivité de l'Union ?

Sur la base de l'évaluation des alliances, ces perspectives aideront à définir leur modèle de financement. C'est bien à partir du projet que nous devons penser le financement, et non l'inverse. La position de la France, sur cette base, est que le fonds de compétitivité, tel qu'il est imaginé par la Commission, doit aussi abonder les alliances européennes.

### **Les enjeux autour du futur programme Erasmus +**

---

## Que pensez-vous de la proposition de budget de la Commission européenne pour le prochain programme Erasmus + ?

La proposition de la commission est assez séduisante, avec un programme Erasmus + qui verrait ses financements progresser de plus de 55 %. On se dit que la Commission européenne a une volonté affirmée de développer les mobilités des étudiants.

Très clairement, c'est au cœur des préoccupations actuelles : tout le monde sait que si nous voulons susciter des valeurs communes européennes, cela passe par les mobilités notamment des étudiants, qui sont les futurs citoyens européens.



La voix de la France est entendue »

Ce qui compte ensuite, ce sont les règles du jeu : l'apport financier mis sur la table par les États membres doit maintenant être discuté au niveau du Parlement et du Conseil de l'Union européenne. Il va y avoir des discussions entre les différents secteurs de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Ces 40 Md€ sur le prochain Erasmus +, comment vont-ils se décomposer ? Comment ce budget plus massif va bénéficier aux alliances, et comment va-t-il se concrétiser dans les mobilités des

étudiants ?

La France a une position qui est forte, parce que sa voix est entendue dans le concert des nations européennes. Pour nous, les alliances et les mobilités sont des priorités. À nous maintenant de faire valoir nos arguments.

De même, si le cadre européen tel qu'il est fixé par la Commission satisfait toutes les exigences des pays membres et qu'on se dit qu'on va investir massivement dans la recherche, donc dans l'économie de la connaissance, c'est à nous, après, en tant qu'acteurs français, d'aller chercher ces financements.

Il faut se hisser à la hauteur des attentes, capter davantage de financement pour financer nos projets de recherche. Nous avons des laboratoires et des universités d'excellence, qui portent des projets qui méritent d'être bien financés, et l'Europe est une opportunité pour y parvenir.

## Quelles sont vos ambitions, outre le financement, pour le prochain programme Erasmus + ?

Grâce au discours du président de la République, nous avons été moteurs dans la construction de l'Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aujourd'hui, il faut aller encore plus loin sur les mobilités. Nous souhaitons que la France prenne la première place en matière de mobilité des étudiants européens accueillis chez nous, et la conserve en matière de mobilités sortantes.

Je crois que nos étudiants français peuvent être encore plus nombreux à bénéficier de mobilités. On a besoin aussi d'attirer vers la France des universitaires européens, des chercheurs, des étudiants. Je suis très attentif et exigeant vis-à-vis de la mobilité parce qu'on ne peut pas créer une Europe des valeurs communes s'il n'y a pas d'échanges entre les futurs citoyens des différentes nations de l'Union.

L'autre sujet qui nous tient à cœur c'est la diplomation commune. Je pense qu'on a aussi beaucoup à y gagner. Il ne s'agit pas d'uniformiser les parcours de formation, mais au moins de partager un certain nombre de critères, de valeurs, de référentiels qui permettent de mettre au point un diplôme européen partagé par tous qui facilitera encore davantage les mobilités tout au long de la vie.

Le diplôme européen sera un accélérateur d'échanges. Tant qu'on ne l'aura pas, on aura du mal à les multiplier réellement. Je crois fermement que la convergence sur le diplôme européen est possible, parce que les référentiels des différents pays européens ont en réalité déjà beaucoup en commun.

## Le ministère est-il impliqué dans le développement du label et, par la suite, du diplôme européen ?

Oui, avec d'autres partenaires européens. Il y a quelques États très alignés avec nous sur le sujet, d'autres un peu moins. Il faudra chercher à surmonter les réticences de certains pays européens en formant une coalition porteuse d'une vision convaincante.

## Le futur des alliances européennes

### Quelle est la suite pour les alliances européennes ? Que voyez-vous comme prochaine étape ?

L'étape d'après, c'est vraiment une orientation plus forte vers la recherche et la compétitivité. Les alliances ont vocation à passer un cap en faisant jouer les complémentarités entre les établissements au sein d'une même alliance pour porter des projets de recherche ambitieux. Il est indispensable que les alliances prennent vie autour de ces objets, qui sont au cœur de la construction européenne.



Une orientation plus forte vers la recherche et la compétitivité »

Sur la recherche, l'Europe est en concurrence avec la Chine, l'Inde, la Russie, l'Amérique du Nord, l'Australie... Notre grand espace européen de la connaissance doit permettre de dégager un peu plus de valeur ajoutée : nous pouvons représenter davantage que la somme de nos parties ! Les alliances ont un rôle à jouer là-dedans.

Les membres d'alliances sont souvent des établissements qui ont une signature, un ADN commun, qu'il s'agisse de dominantes dans leurs champs de recherche, d'un environnement marquant. Cet ADN, ils sont en train de le croiser pour la formation et la mobilité, faisons-le pour la recherche. Nous sommes au bon niveau de maturité pour le faire.

Si nous parvenons à produire de la recherche et de l'innovation de très grande qualité grâce aux alliances, il faudra aussi réfléchir à leur lien avec le monde économique. La commissaire européenne [Roxana Mînzatu](#) mise beaucoup sur l'Union des compétences. Une fois qu'on a la connaissance, comment la transfère-t-on aux étudiants européens pour qu'ils montent en compétence sur tout ce que la recherche a apporté ? Les alliances peuvent être un cadre pour le faire.

Dans la proposition de la Commission en juillet 2025 sur les financements, à aucun moment il n'est dit que les universités européennes seraient éligibles au Fonds de compétitivité. C'est dommage, il faut aller vers cela pour permettre aux universités de financer des grands programmes de recherche communs et développer tout leur potentiel !

Nos établissements construisent en s'appuyant sur un principe qui est simple : produire de la connaissance, transférer cette connaissance vers l'industrie, et donc de la valeur ajoutée économique, ou, en parallèle, vers les populations pour les former et les éclairer. Ils sont des acteurs essentiels pour faire des citoyens informés et sereins dans un ensemble européen réel, et leur permettre de s'insérer professionnellement.



## Olivier Ginez

**Directeur général @ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip)**

### Parcours

Depuis juillet 2024	<a href="#">Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip)</a> Directeur général
Septembre 2023 - juillet 2024	Région académique d'Île-de-France Recteur délégué à l'Esri
Mai 2022 - septembre 2023	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Directeur de cabinet
Janvier 2022 - mai 2022	<a href="#">Matignon - Services du Premier ministre</a> Chef de cabinet de Jean Castex
Octobre 2021 - janvier 2022	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Directeur adjoint de cabinet de Frédérique Vidal
Juillet 2020 - septembre 2021	<a href="#">Matignon - Services du Premier ministre</a> Chef de cabinet adjoint de Jean Castex
Mai 2020 - juillet 2020	<a href="#">Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (Masa)</a> Conseiller en charge de l'enseignement, de l'innovation, de la recherche, du renouvellement des générations en agriculture, de la réforme de l'Etat et du numérique au cabinet du ministre
Février 2020 - mai 2020	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Conseiller en charge de la recherche, innovation, loi de programmation pluriannuelle de la recherche, chargé du suivi de l'exécution des réformes au cabinet de Frédérique Vidal
Septembre 2019 - février 2020	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Conseiller en charge de l'organisation territoriale et de la loi de programmation de la recherche au cabinet de Frédérique Vidal
Mars 2019 - septembre 2019	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) Directeur adjoint du cabinet de Gabriel Attal, secrétaire d'État
Août 2017 - mars 2019	Préfecture de Guyane Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet

Octobre 2015 - août 2017	Préfecture du Nord Secrétaire général adjoint, sous-préfet
Novembre 2013 - septembre 2015	Préfecture des Ardennes Sous-préfet de l'arrondissement de Rethel
Septembre 2012 - septembre 2013	Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur Chargé de mission TIC et économie auprès du préfet de région
Mai 2010 - septembre 2012	Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur DRRT adjoint
Septembre 2007 - avril 2010	<a href="#">Aix-Marseille Université (AMU)</a> Maître de conférences
2004 - 2007	Atmel Ingénieur R&D

-

### Établissement & diplôme

2011 - 2012	<a href="#">Sciences Po Aix (IEP Aix)</a> DU intelligence économique
2004 - 2007	<a href="#">Université de Montpellier</a> Doctorat en information système structures
2002 - 2003	<a href="#">Université de Montpellier</a> DEA microélectronique
2000 - 2003	<a href="#">Polytech Montpellier (École polytechnique de l'université de Montpellier)</a> Diplôme d'ingénieur

-

Fiche n° 36187, créée le 02/09/2019 à 09:32 - Màj le 09/10/2025 à 16:41

## Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip)

Catégorie : État / Agences d'État

### Adresse du siège

21, rue Descartes  
75005 Paris France

### Général

Statut

Direction de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Implantations, dont siège

Paris (siège)

Missions et objectifs

- Elaborer et mettre en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.
- Exercer la tutelle des établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et élaborer le cadre juridique de leur organisation et de leur fonctionnement.
- Répartir les moyens entre les établissements d'enseignement supérieur à partir d'une analyse de leurs activités et de leurs performances.
- Assurer le pilotage des plans campus.

Direction

Directeur général : Olivier Ginez (au 16/07/2024)

---

Fiche n° 3739, créée le 11/12/2015 à 10:47 - Màj le 09/10/2025 à 16:41

---

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »